



SAVOIE ■ MONT-BLANC

## OFFICE DE TOURISME

## Règlement Grande Bambée 2024

**ARTICLE 1 : PRESENTATION**

Le trail «La Grande Bambée » est organisé par l'Office de Tourisme Intercommunal du Val d'Arly / Bureau de La Giétaz. L'épreuve aura lieu le dimanche 1<sup>er</sup> septembre 2024. La course hors stade de type trail se déroulera entre 1070 et 2120 mètres d'altitude.

**Les épreuves sont ouvertes à tous, hommes ou femmes, licenciés ou non**

\* **4 parcours** :

- La **Bambette** 10km et 600m de dénivelé+ - **Départ 8h30**

**A partir de 18 ans le jour de la course** sur La Bambette, en solo hommes et femmes

- La **Petite Bambée** 16km et 920m de dénivelé+ - **Départ 8h30**

**A partir de 18 ans le jour de la course** sur La Petite Bambée, en solo hommes et femmes

- La **Bambée** 28km et 1780m de dénivelé+ - **Départ 8h**

**A partir de 20 ans le jour de la course** sur La Bambée, en solo hommes, femmes

- La **Grande Bambée** 44km et 2700m de dénivelé+ - **Départ 7h15**

**A partir de 20 ans le jour de la course** sur La Grande Bambée, en solo hommes, femmes ou en relais hommes, femmes ou mixte.

**Pour raison de sécurité : 2 barrières horaires sur la Grande Bambée et Bambée :**

- **dernier passage au Plan à 11h15**

- **dernier passage au Jaillet à 14h**

**Après cet horaire les concurrents inscrits pour la grande et moyenne boucles devront obligatoirement rejoindre Le Plan par les itinéraires de replis balisés d'où ils seront rapatriés jusqu'à l'arrivée.**

**ARTICLE 2 : ORGANISATION**

- L'Organisateur se réserve le droit d'ajuster son règlement en fonction de l'évolution, des conditions sanitaires, de la réglementation gouvernementale ou préfectorale en vigueur, et des préconisations de la FFA.

- Les secours sont assurés et coordonnés par la société Mountain Medic Events, spécialisée dans le secours en milieu isolé, notamment en montagne. N° 813573078 et agréée de sécurité civile. Ils prennent en charge des victimes en coordination avec des services publics qui prennent ensuite le relais.

Le centre de secours du Val d'Arly est également informé de la manifestation et du dispositif de secours mis en place.

- Une liaison radio relaie les suiveurs et contrôleurs des courses.

- En cas de conditions météorologiques défavorables ou autres, l'organisation se réserve le droit de modifier l'épreuve (même en cours) ou de l'annuler.

- Les parcours (et les distances) sont donc indicatifs.

- Bénévoles aux intersections et principaux changements de direction.

- Balisage en place le long du parcours.

- La durée de l'épreuve est limitée à 8h pour La Grande Bambée

## **ARTICLE 3 : PROGRAMMATION DES RESULTATS ET RECOMPENSES**

Il n'y aura pas de catégories d'âge.  
La remise des prix aura lieu, sur l'aire d'arrivée.

Seront récompensés :

- Les 3 premiers hommes et les 3 premières femmes de La Bambette
- Les 3 premiers hommes et les 3 premières femmes de La Petite Bambée.
- Les 3 premiers hommes et les 3 premières femmes de La Bambée.
- Les 3 premiers hommes et les 3 premières femmes de La Grande Bambée.
- Les 3 premier relais femmes, hommes et mixtes de La Grande Bambée

## **ARTICLE 4 : ENGAGEMENT**

L'engagement n'est accepté qu'accompagné :

- 1) \* de la **photocopie de la licence F.F.A en cours de validité** : soit une **Licence Athlé compétition, Athlé entreprise, Athlé Running** délivrée par la FFA, ou d'un **Pass j'Aime Courir** délivré par la FFA et complété par le Médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé et encadrements ne sont pas acceptés)

**La licence triathlon non acceptée, il n'y a pas d'accord entre la FFA et la FFTri**  
**Les licences étrangères ne sont pas acceptées.**

\* ou d'une **attestation** (papier, électronique ou de type QR Code) indiquant que la personne a réalisé le **Parcours de Prévention Santé (ou « PPS »)** mis en place par la FFA, dans le cadre de de la loi du 2 mars 2022 visant à démocratiser le sport en France et de son décret d'application du 22 juin 2022, via sa plateforme dédiée dont les conditions d'utilisation seront établies également par cette dernière (<https://pps.athle.fr/>).

**Parcours Prévention Santé (PPS) - Votre PPS est valable 3 mois**

**Vous devrez réaliser votre PPS à partir du : 02/06/2024**

Si vous avez déjà un numéro d'attestation PPS antérieur à cette date, il vous faudra à nouveau suivre le parcours de prévention santé. Votre inscription sera validée. **(La vérification est automatique, pensez à vérifier la saisie de vos nom et prénom à l'identique)**

Inscrivez-vous dès maintenant, nous vous enverrons un rappel dès le 02/06/2024 pour effectuer votre PPS et indiquer le numéro d'attestation délivré dans votre fiche d'inscription.

**Les certificats médicaux ne seront plus acceptés sur cette épreuve.**

2) du **paiement** des droits d'inscriptions :

\* **Inscription jusqu'au jeudi 29/08 avant 18h :**

- Inscription course avec repas La Bambette : 16€ + frais inscription si inscription sur la plateforme Sportips
- Inscription course avec repas : La Petite Bambée : 24€ + frais sur la plateforme Sportips
- Inscription course avec repas : La Bambée : 36€ + frais inscription si inscription sur la plateforme Sportips
- Inscription La Grande Bambée solo avec repas : 47€ + frais inscription si inscription sur la plateforme Sportips
- Inscription La Grande Bambée en relais avec repas : 70€ + frais inscription si inscription sur la plateforme Sportips

\* **Inscription vendredi 30/08 et le samedi 31/08 jusqu'à 12h sur place au bureau de l'Office de Tourisme de La Giettaz :**

- Inscription course La Bambette avec repas : 21€ + frais inscription si inscription sur la plateforme Sportips
- Inscription course La Petite Bambée avec repas : 29€ + frais inscription si inscription sur la plateforme Sportips
- Inscription La Bambée avec repas : 41€ + frais inscription si inscription sur la plateforme Sportips
- Inscription La Grande Bambée solo avec repas : 52€ + frais inscription si inscription sur la plateforme Sportips
- Inscription La Grande Bambée en relais avec repas : 80€ + frais inscription si inscription sur la plateforme Sportips

\* **Repas supplémentaire accompagnateurs : 12€**

**Attention, il n'y aura pas d'inscription aux épreuves, ni d'achat de repas sur place le dimanche 1er septembre 2024.**

3) **D'un justificatif d'âge et d'identité, chaque retrait de dossard se fera sur présentation d'une pièce d'identité (aucun dossard ne sera remis sans celle-ci ou à une tierce personne).**

4) Du **bulletin d'inscription.**

La validation de l'engagement équivaut à l'acceptation du présent règlement.  
La compétition est limitée 500 coureurs au total.

Les inscriptions sont enregistrées à l'adresse suivante :

Office de Tourisme du Val d'Arly/ Bureau de La Giettaz – Chef-Lieu – 73590 La Giettaz. (Chèques à l'ordre de la « Régie des recettes de l'Office de Tourisme du Val d'ARLY »).

La remise des dossards aura lieu à l'Office de Tourisme le samedi 31/08 de 14h à 18h et le jour même :

- de 5h30 à 6h30 pour La Grande Bambée 44km/2700m+
- de 6h30 à 7h30 pour La Bambée 28km/1780m+
- de 7h00 à 8h00 pour La Petite Bambée 16km/920m+
- de 7h00 à 8h00 pour La Bambette 10km/600m+

Les participants s'engagent à se plier aux exigences du service d'ordre et à porter le dossard avec les sponsors apparents sous peine de disqualification ainsi que la puce de chronométrage.

**Pensez aux épingles à nourrice.**

## **ARTICLE 5 : MODIFICATIONS/ANNULATION**

L'inscription est ferme et définitive. Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'absence au départ.

Seuls les concurrents malades justifiant d'un certificat médical de moins de quatre jours à la date de l'épreuve seront remboursés.

Si pour n'importe quelles raisons, l'organisateur se voit dans l'obligation d'annuler l'épreuve, il propose soit :

Pour les inscriptions non faites en ligne :

- le remboursement à 100% du montant de l'inscription.

Pour les inscriptions en ligne :

- Le remboursement de 100% du montant de son inscription (**déduction des frais de service.**)

Ce remboursement sera effectué par la société d'inscription en ligne SPORTIPS, directement en ligne sur le compte qui a effectué le paiement.

## **GARANTIE INDIVIDUELLE ANNULATION**

Au moment de votre inscription en ligne sur le site Sportips.fr vous pouvez souscrire une Garantie Individuelle d'Annulation en option, qui vous permettra d'être remboursé du montant de votre inscription (sauf les options. Repas...) sur simple demande de votre part, effectuée jusqu'à 72 h avant le départ de votre course. Si vous n'avez pas choisi cette option, vous ne pourrez pas demander le remboursement de votre inscription. En cas d'annulation ou report général de l'épreuve, les conditions générales de l'organisateur s'appliquent... (remboursements, abandon...)

**Cette garantie individuelle d'annulation n'est pas transférable vers la prochaine édition.**

Le remboursement ne pourra pas excéder le montant de l'inscription, à l'exclusion de tout autre frais, frais de route ou d'hébergement.

Il appartient à chacun, en cas de situation météorologique mauvaise, de s'assurer que la course ait bien lieu, l'organisateur faisant de son côté le maximum pour prévenir l'ensemble des compétiteurs par l'intermédiaire du site internet, mailing, Facebook.

## **ARTICLE 6 : MATERIELS**

Ces épreuves se déroulent sur des itinéraires de montagne et les conditions météorologiques peuvent changer très rapidement, c'est pour cette raison qu'il est obligatoire de se munir du matériel noté ci-dessous :

\* Matériel obligatoire :

- Téléphone portable en état de marche
- Réserve d'eau de 0.5 litre minimum
- Gobelet
- Veste imperméable avec capuche (type goretex) adaptée à sa taille
- Couverture de survie (140cm x 200cm)

\* Matériel recommandé en fonction des conditions météo :

- Bonnet, collant, gants

L'organisation se réserve le droit de refuser le départ à un concurrent qui ne serait pas assez équipé contre les conditions climatiques.

Ravitaillements hors zone, assistance et chiens non autorisés. Les bâtons sont acceptés.

## **ARTICLE 7 : ABANDON**

Tout concurrent qui abandonne devra obligatoirement remettre sa puce au contrôle d'arrivée.

Tout abandon doit être signalé au plus vite à l'organisation PC course ou bénévoles.

## **ARTICLE 8 : MISES HORS COURSE**

Les concurrents seront éliminés pour cause de :

- Absence de dossard (ou dossard recouvert par vestes etc.) ou absence de puce de chronométrage.
- Falsification de dossard
- Retard au départ de la compétition (départ 7h15 Grande Bambée, 8h Bambée, 8h30 Petite Bambée et Bambette le dimanche 01/09/2024)
- Des contrôles de passage (CP) sont mis en place sur le parcours. Chaque contrôle de passage manqué sur une section entraîne la disqualification du coureur.
- Pollution ou dégradation des sites traversés (couper les sentiers, jets de détritus : punch power etc.)
- Dépassement des barrières horaires

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident consécutif à un mauvais comportement.

## **ARTICLE 9 : COMMODITÉS**

### **Départ devant salle des fêtes au village/ Parking au village :**

- en arrivant depuis Flumet, faire 6km et vous arriverez au village de La Giettaz :

1/ parking sur la gauche après le 1<sup>er</sup> bâtiment (derrière salle des fêtes)

2/ parking à droite devant les garages communaux en face de la salle des fêtes

3/ parking à droite place de la mairie + autour de l'église

- en arrivant par le col des Aravis, faire 6km et vous arriverez au village de La Giettaz .

1/ parking à gauche place de la mairie + autour de l'église

2/ parking à gauche devant les garages communaux en face de la salle des fêtes

3/ parking sur la droite après le 1<sup>er</sup> bâtiment (derrière salle des fêtes)

### **Ravitaillements**

Des ravitaillements sont prévus durant la course (solide et liquide pour le 44km, le 28km, le 16km et 10km).

Un ravitaillement est aussi prévu à l'arrivée de la course (solide et liquide).

## **ARTICLE 10 : SECURITÉ**

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

## **ARTICLE 10 : ETHIQUE**

Chaque concurrent s'engage à :

- Prendre le départ dans un esprit sportif et loyal,

- Parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée.

- Respecter les membres de l'organisation et les autres concurrents.

- Vous vous engagez à adopter un comportement éco-citoyen : merci de jeter vos papiers, mégots et autres déchets dans une poubelle et de ne rien jeter dans la nature. Respectez l'environnement et limitez votre impact au maximum.

## **ARTICLE 11 : PROTECTIONS DES DONNÉES PERSONNELLES**

Selon la loi informatique et liberté du 6 août 1978 (loi française), et conformément au nouveau Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD UE 2016/679), tout concurrent dispose d'un droit d'accès et de rectification des données le concernant.

Les informations sont recueillies dans le cadre d'une inscription à l'une des courses de La Grande Bambée, pour les besoins de l'organisation, et notamment celui d'identifier individuellement chaque concurrent afin de lui communiquer avant, pendant ou après l'évènement toute information liée à sa participation.

L'intégralité des données du coureur est conservée selon la durée légale en vigueur, renouvelable à chaque inscription.

Selon la loi informatique et liberté du 6 août 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification sur toutes les informations vous concernant.

Tout demande de modification de données peut être effectuée par email à l'adresse suivante : [rgpd@valdarly-montblanc.com](mailto:rgpd@valdarly-montblanc.com)

Toute demande d'accès ou de modification des données personnelles sera traitée dans les plus brefs délais à compter de la réception de la demande, dans un délai maximal de 1 mois.

## **ARTICLE 12 : DROITS À L'IMAGE**

**En vertu de l'article L333-2 du code du sport, « les organisateurs de manifestations sportives [...] sont propriétaires du droit d'exploitation des manifestations ou compétitions qu'ils organisent. »**

Les participants sont informés que l'Office du Tourisme du Val d'Arly, titulaire des droits d'exploitation des différentes courses de La Grande Bambée, peut être conduit à photographier et/ou filmer l'évènement afin de faire la promotion des compétitions futures.

L'image des participants captée à l'occasion de la manifestation peut être librement diffusée par l'Office du Tourisme du Val d'Arly, sous réserve :

- qu'il existe un lien entre l'image et ce qu'elle illustre

- que l'image ne porte pas atteinte à la dignité de la personne

- que cette diffusion ne soit pas effectuée à des fins commerciales.

## **ARTICLE 13 : ASSURANCE**

L'épreuve est couverte par une assurance responsabilité civile souscrite par les organisateurs.

Assurance AXA N° Police : 4891644504

**Je reconnais avoir pris connaissance du règlement et par la signature ci-dessous accepte celui-ci :  OUI**

FAIT LE : .....

SIGNATURE

**Le trail terminé, restons en contact !**

Je souhaite recevoir les news de La Grande Bambée

Je souhaite recevoir les news du Val d'Arly

